

En Passant par les Dp

Questions FO – Réunion des Délégués du Personnel de Lorraine du 18 février 2016

Question 1 :

Lorsque l'on pose un congé (fractionnement ou autre congé payé) la semaine réalisée ne fait que 31h12. Est-ce que la RTT se génère quand même au-dessous des 35h ?

Réponse de la direction :

Les absences « congés ou RTT » sont considérées comme du temps de travail effectif, même si le réalisé affiche moins de 35h la RTT est générée.

Question 2 :

Il y a quelques jours, une partie de la news-room de Nancy, dans laquelle se trouvent 3 salariés en RQTH, a fait l'objet de pose de cloisons.

La direction peut-elle nous préciser dans quelles circonstances la décision a été prise ?

D'autres zones sont-elles prévues ? Ou, est-ce que ce cloisonnement est achevé ?

Réponse de la direction :

Ces travaux qui concernent plusieurs salariés correspondent à une préconisation du médecin du travail. Pour l'heure il n'est pas prévu d'autres zones cloisonnées.

Cependant si des salariés de la rédaction sont demandeurs d'un tel aménagement, ils doivent s'adresser à leur chef de service.

Question 3 :

La fin d'année 2015 s'est révélée compliquée pour le service RH, entre l'apparition d'un dernier jour à devoir prendre le 26 décembre dernier, et le fait qu'il restait pour tous les salariés des fractions de jours impossibles à prendre. Quelles mesures le service a-t-il été amené à prendre pour qu'aucun jour ne soit perdu ?

Réponse de la direction :

Un solde des congés au 31/12 a été imprimé pour les journalistes ayant généré un jour de contrainte lié à l'activité (incomplet avant le 26/12 et à poser avant le 31/12)

Pour les salariés qui avaient déjà posé leurs congés jusqu'au 31/12/15, le service RH a proposé de déposer ce jour sur leur CET.

La direction a fait remonter à Paris qu'il serait souhaitable cette année que le jour soit crédité dès le début du mois de décembre 2016.

D'autre part, le « droit repris divers » reporté en 2015 (report 2014 n'avait pas pu être posé car insuffisant a été abondé de 0.25 pour arriver à 0.5 au 1/01/16 (à prendre avant 31/12/16)

L'ensemble des éléments de cette question ne concerne que les journalistes

La prochaine réunion de DP aura lieu à Nancy le mercredi 9 mars 2016

Vos délégués du personnel FO

Catherine Reggianini

Sophie Bartholmé